



Informations concernant le
recrutement de détenteurs
d'un bachelor en relation
avec un des objectifs de l'EF

Public cible :
détenteurs d'un bachelor



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

APPEL AUX CANDIDATURES

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse lance **un appel aux candidatures pour les détenteurs d'un *bachelor* ou équivalent en relation** avec un des objectifs de l'enseignement fondamental sur le site internet www.men.lu.



OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

L'enseignement fondamental vise à développer progressivement auprès des élèves

1. les connaissances et compétences langagières, mathématiques et scientifiques,
2. les facultés intellectuelles, affectives et sociales et les capacités de jugement,
3. la prise de conscience du temps et de l'espace ainsi que la compréhension et le respect du monde environnant par l'observation et l'expérimentation,
4. les habilités motrices et les capacités physiques et sportives,
5. les aptitudes manuelles, créatrices et artistiques et
6. la citoyenneté, le sens de la responsabilité et le respect d'autrui, afin de les rendre aptes à suivre des études ultérieures et à apprendre tout au long de la vie.

Les objectifs de l'enseignement fondamental sont définis dans le chapitre 1^{er}, section 3, de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.



PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Un appel aux candidatures est publié sur le site www.men.lu du 10 mai au 26 juin 2022.

Un formulaire en ligne accessible via l'appel aux candidatures est à compléter jusqu'au 26 juin 2022.

Le dossier de candidature de **toute personne intéressée** doit contenir les pièces suivantes :

- ✓ une lettre de motivation ;
- ✓ un curriculum vitae ;
- ✓ une copie du diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires ou secondaires techniques ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- ✓ une copie du diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'État et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un *bachelor* en lien avec un des objectifs de l'enseignement fondamental définis dans le chapitre 1er, section 3, de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ou de son équivalent ;
- ✓ les bulletins N°3 et N°5 du casier judiciaire récents (moins de 30 jours).



PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Les candidats retenus seront engagés au 1^{er} septembre 2022 à **durée indéterminée** en tant qu'employé de l'État et ils seront **classés au groupe d'indemnité A2** (carrière supérieure en tant qu'employé au niveau *bachelor* auprès de l'Etat).



La réussite aux épreuves du certificat permettra aux candidats de se présenter à l'option « C2-4 » du concours réglant l'admission au stage préparant à **la fonction d'instituteur habilité à enseigner aux cycles 2 - 4** (carrière supérieure en tant que fonctionnaire au niveau *bachelor* auprès de l'Etat).



TÂCHE DES EMPLOYÉS (1/2)

La **tâche hebdomadaire** d'enseignement direct des employés se définit comme suit :

- 24 leçons hebdomadaires d'enseignement direct aux cycles 2 à 4.

Ils suivront **en cours d'emploi** les formations théoriques du certificat de formation pédagogique d'un volume global de 246 heures et une formation pratique en vue de leur admissibilité au concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur.

Ils profiteront d'une **décharge de 4 leçons hebdomadaires** pour suivre l'intégralité de cette formation théorique.



TÂCHE DES EMPLOYÉS (2/2)

Les candidats retenus par la commission de recrutement seront informés dans les meilleurs délais par **l'envoi d'un courriel** contenant :

- la décision de la commission de recrutement ;
- un guide de l'utilisateur explicitant la démarche d'introduction d'une demande pour un poste « C2-C4 » dans le cadre de la liste 2 à réaliser entre le 15 et le 18 juillet 2022 à 17h00.

Un deuxième envoi parviendra aux candidats retenus **par voie postale** :

- l'original de la lettre reprenant la décision de la commission de recrutement ;
- le contrat de travail ;
- la feuille de renseignement en triple exemplaire ;
- la démarche à suivre pour prendre un rendez-vous auprès du médecin de travail ;
- une invitation à une réunion d'information.



FORMATIONS DU CERTIFICAT DE FORMATION PÉDAGOGIQUE



Organisation des formations :

- formation théorique : 246 heures (début: 1^{er} septembre 2022)
- formation pratique : accompagnement par une personne de référence + observations en classe

Evaluation :

- **Formation théorique** : 4 préparations écrites + un examen de législation
- **Formation pratique** : 1 inspection

Durée : une année scolaire

Décharge : 4 leçons d'enseignement

Dispense de formation : sur demande suivant le parcours de formation initiale



MODULES DE FORMATION THÉORIQUE

Formation théorique des détenteurs d'un *bachelor* ou équivalent en lien avec un des objectifs de l'enseignement fondamental en vue d'un accès à l' « option C2-C4 » du concours

MODULE	INTITULÉ	DURÉE
Module 1	Cadre légal et réglementaire	30 h
Module 2	Pédagogie générale et psychologie de l'enfance	50 h
Module 3	Alphabétisation, langues allemande, française, luxembourgeoise, ouverture aux langues	70 h
Module 4	Mathématiques	35 h
Module 5	Eveil aux sciences, aux sciences humaines et naturelles	15 h
Module 6	Expression corporelle, psychomotricité, sports et santé	15 h
Module 7	Eveil à l'esthétique, à la création et à la culture	15 h
Module 8	Vie en commun et aux valeurs enseignées à travers le cours « vie et société »	16 h
TOTAL		246 h



EVALUATION DES FORMATIONS DU CERTIFICAT DE FORMATION PÉDAGOGIQUE

Epreuves :

- formation théorique : 4 préparations écrites + un examen de législation
- formation pratique : une inspection dans une classe du 2^e, 3^e ou 4^e cycle d'apprentissage de l'enseignement fondamental

Conditions de réussite :

- avoir au moins la moitié du total des points aux épreuves de la formation théorique
- **ET** avoir au moins la moitié du total des points à l'épreuve de la formation pratique

En cas d'échec : seconde session durant l'année scolaire



DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA PÉRIODE D'INITIATION ET/OU DEMANDE DE DISPENSE DE FORMATION

Vous pouvez bénéficier, sur demande et sous certaines conditions

- d'une réduction de la période d'initiation : cette période correspond à vos deux premières années de service ;
- et/ou d'une dispense de certains modules du certificat de formation pédagogique.

Pour cela, veuillez remplir le formulaire respectif téléchargeable sur le site internet www.men.lu ([lien direct](#))



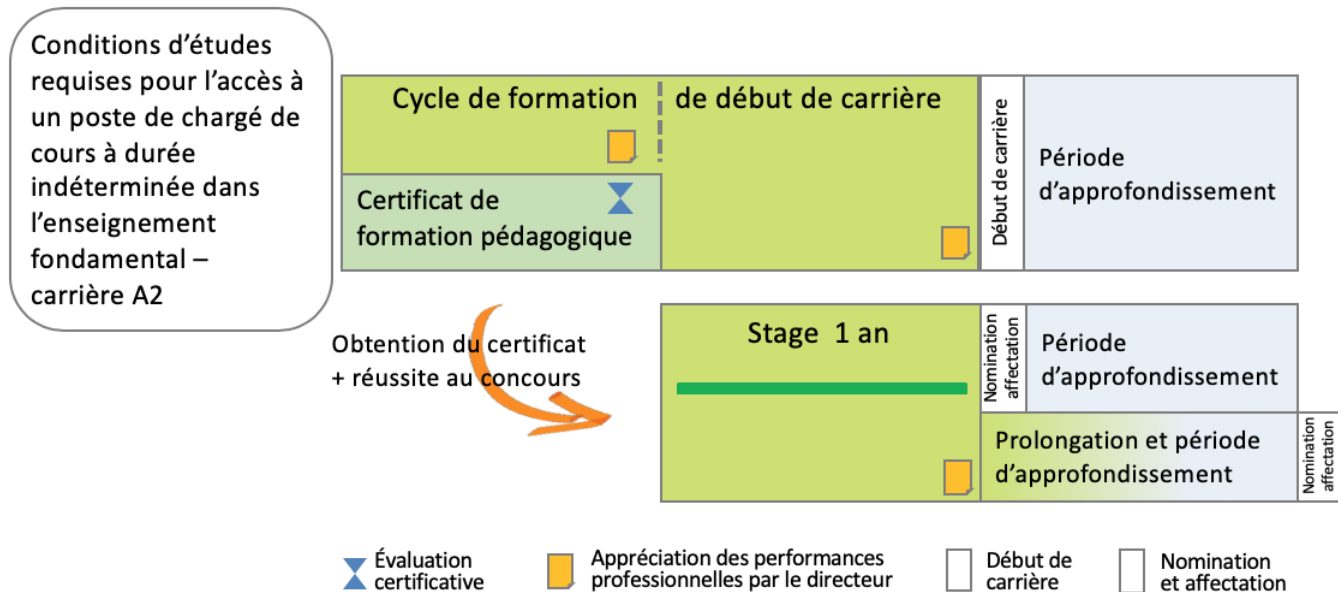
ADMISSION À LA FONCTION D'INSTITUTEUR

Tout candidat à la fonction d'instituteur doit :

- passer avec succès **les épreuves préliminaires** (allemand, français et luxembourgeois) au concours ;
- **se classer en rang utile au concours** réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur habilité à enseigner aux cycles 2-4.



STAGE RÉGLANT L'ADMISSION À LA FONCTION D'INSTITUTEUR



Remarque:

La réussite avec deux tiers des points à l'examen de législation donnera lieu ultérieurement à une **dispense de la formation en législation et à l'épreuve certificative** dans le cadre du stage préparant à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental.



QUESTIONS ET RÉPONSES

CONTACTS :

→ POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT LE RECRUTEMENT :

RECRUTEMENT.EF@MEN.LU

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL :

MME KELLY CARVALHO, 247-75235

→ POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT LES FORMATIONS DU CERTIFICAT DE FORMATION PÉDAGOGIQUE :

INSTITUT DE FORMATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

STAGE-EF@IFEN.LU

